

Introduction

The Gustave Magnel Prize was created to encourage scientific research applied to construction. It is open to researchers attached to Universities, Military Academies, Research Centres or large Public Administrations of European Union and the European Free Trade Association (EFTA) member states.

The research reports presented as candidacies for the prize must be the work of one researcher. They must address construction and must be related to the activities of the SECO Technical Control Bureau for Construction (www.seco.be). They must have practical applications.

Rules for the awarding of the Gustave Magnel Prize

1. In memory of Professor Gustave Magnel, a great scholar and engineer, who was one of its founders and subsequently its managing director, SECO created a prize known as the "Gustave Magnel Prize". The goal of this prize is to encourage scientific research applied to construction while encouraging researchers working in this area.
2. The prize may be awarded to researchers who are attached to the following institutions: Universities, Military Academies, and Research Centres, Public Administrations or any other institution of one the European Union Member States or of the European Free Trade Association (EFTA) entitled to deliver doctorates.
3. Research reports presented as candidacies for the prize "Gustave Magnel – new activities" must be related to sustainable construction and must be original (eg. doctoral thesis). Sustainable construction is about the full life cycle of a work, from the conceptual design, the execution, the exploitation, up to the eventual demolition, re-use or re-affectation, recycling and the "Cradle to Cradle" (C2C) idea.
4. Different topics can be treated in that context, partially or in a global approach: conservation of the environment and the resources, as well as social aspects including comfort and health.
5. The following dissertations may be accepted: a doctoral thesis that has been successfully defended between 1st January 2008 and the deadline for submittal (28th September 2012). The researcher must be less than 40 years old on the date he defended his thesis.
The 10.000 EUR prize will henceforth be awarded every four years and was awarded for the first time in 2009. If more than one project is deemed to be of equal interest, the prize may be shared.
6. Reports must be submitted before Friday 28th September 2012 to SECO, rue d'Arlon, 53 at 1040 Brussels, Belgium, in 5 printed and signed copies containing the full name, residence, e-mail address, and the place and date of birth of the author, as well as his/her titles and positions and a brief curriculum vitae. A digital copy can be included as well. They may be drafted in Dutch, French, German or English.
7. SECO's Technical Board is entrusted with having the reports reviewed and determining the winner of the prize. The Technical Board may ask the candidate questions in order to obtain clarifications concerning the work submitted. The decisions of the Technical Board are final.
8. The laureate is declared winner of the Gustave Magnel Prize for the period 2008-2012. The winner agrees to deliver a speech concerning the subject of the winning research to the Technical Board and SECO's members at the prize awarding ceremony.

Introduction

Le Prix Gustave Magnel a été créé en vue d'encourager la recherche scientifique appliquée à la construction. Il est ouvert aux chercheurs attachés aux Universités, Écoles Militaires, Centres de Recherche ou grandes Administrations Publiques des pays membres de l'Union Européenne et les pays membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

Les travaux présentés en vue de l'attribution du prix doivent être l'œuvre d'un chercheur, ils doivent revêtir un caractère original et inédit dans le domaine de l'art de construire, être en rapport avec les activités du Bureau de Contrôle Technique pour la Construction Seco (www.seco.be) et permettre des applications pratiques.

Règlement d'attribution

1. En mémoire du Professeur Gustave Magnel, grand savant et ingénieur, qui fut l'un de ses fondateurs et plus tard son administrateur-gérant, Seco a créé un prix portant le nom de « Prix Gustave Magnel ». Le but poursuivi est de faire progresser la recherche scientifique appliquée à la construction, en encourageant les chercheurs qui s'y consacrent.
2. Le prix est attribué à un chercheur attaché aux institutions suivantes : Universités, Écoles Militaires, Centres de Recherche, grandes Administrations Publiques ou n'importe quelle autre institution des pays membres de l'Union Européenne ou d'un pays membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE) habilité à délivrer des doctorats.
3. Les travaux de recherche présentés en vue de l'attribution du prix « Gustave Magnel – Nouvelles activités » doivent avoir trait à la construction durable, et revêtir un caractère original. La construction durable porte sur le cycle de vie complet d'un ouvrage, de l'esquisse jusqu'à la démolition, la réutilisation, ou la réaffectation, en passant par le chantier et l'exploitation, l'idée « Cradle to Cradle » (C2C).
4. La préservation de l'environnement et des ressources, ainsi que les aspects sociaux, incluant le confort et la santé, peuvent être abordés dans ce contexte, partiellement ou dans une approche globale.
5. Les mémoires suivants peuvent être admis : une thèse de doctorat qui a été défendue avec succès entre le 1^{er} janvier 2008 et la date de remise de la candidature (28 septembre 2012). Le chercheur ne peut pas avoir atteint l'âge de 40 ans à la date de défense de sa thèse de doctorat.
Le prix « Gustave Magnel – Nouvelles activités », d'une valeur de 10.000 EUR est dorénavant attribué tous les quatre ans et a été décerné pour la première fois en 2009. Si divers travaux présentent un intérêt équivalent, le prix peut être attribué à plusieurs lauréats.
6. Les mémoires sont remis avant le 28 septembre 2012 à Seco, rue d'Arlon, 53 à 1040 Bruxelles, Belgique, en 5 exemplaires imprimés et signés portant les nom, prénoms, domicile, adresse e-mail, lieu et date de naissance de l'auteur, ainsi que ses titres et fonctions et un curriculum-vitae succinct. Une copie digitale est souhaitée. Ils sont rédigés en langue française, néerlandaise, allemande ou anglaise.
7. Le Conseil Technique de Seco est chargé d'examiner les mémoires et de statuer quant à l'attribution du prix. Le Conseil Technique peut poser des questions aux candidats afin d'obtenir des éclaircissements au sujet du travail remis. Les décisions du Conseil technique sont sans appel.
8. Le lauréat est proclamé titulaire du Prix Gustave Magnel pour la période 2008-2012. Le lauréat s'engage à faire un exposé sur l'objet du mémoire couronné devant le Conseil Technique et les membres de Seco, à l'occasion de la remise du prix.